

Vous avez droit aux services d'un interprète, en cas de besoin. Veuillez nous informer si vous souhaitez un interprète, lorsque vous programmez votre visite. Le personnel soignant trouvera un interprète auprès d'une agence d'interprétariat.

Pour les nouveaux arrivants en Suède

Les demandeurs d'asile de plus de 18 ans possédant une carte LMA valide ont droit à des « soins médicaux immédiats et qui ne peuvent pas attendre. » Le médecin décide si les soins liés à une maladie, une blessure, et s'ils sont nécessaires. La même règle s'applique pour les soins dentaires et les soins d'urgence.

Les enfants et les jeunes de moins de 18 ans demandeurs d'asile ont les mêmes droits aux soins que les enfants et jeunes adultes, vivant et enregistrés en Suède. Le Conseil Général fournit également des soins médicaux gratuits pendant un an, lorsque l'enfant atteint 19 ans.

Tous les adultes et les enfants demandeurs d'asile et tous les enfants en situation de clandestinité ont le droit à un contrôle de santé.

Les demandeuses d'asile enceintes ont droit à des soins médicaux liés à l'accouchement en maternité. Vous avez également droit à une assistance médicale pour les soins contraceptifs ainsi que dans le cas d'un avortement. Ces soins de santé sont également gratuits.

Les frais pour les demandeurs d'asile

- Les rendez-vous avec un médecin dans un centre de soins de santé primaires ou de soins médicaux chez un médecin traitant s'élèvent à 50 couronnes.
- Les autres traitements médicaux coûtent 25 couronnes avec une recommandation d'un médecin travaillant dans le système public de soins médicaux.
- Si vous vous rendez aux services des urgences ou chez un chirurgien sans recommandation, vous devez payer le prix standard.
- Les demandeurs d'asile ont droit aux transports gratuits vers et depuis les établissements de soins de santé, fournis par le Conseil général. Vous payez un prix maximum de 40 couronnes par aller simple.

Souvenez-vous que vous devez montrer votre carte LMA lorsque vous recevez des soins médicaux ou dentaires. La même chose s'applique lorsque vous achetez les médicaments de votre prescription à la pharmacie ainsi que pendant les transports liés aux soins médicaux.

Vous avez droit aux services d'un interprète, en cas de besoin. Veuillez nous informer si vous souhaitez un interprète, lorsque vous programmez votre visite. Le personnel soignant trouvera un interprète auprès d'une agence d'interprétariat.

Des informations sont disponibles en plusieurs langues sur le site Internet du Bureau régional de l'assurance sociale, www.forsakringskassan.se/privatpers/ny_i_sverige

Au Bureau régional de l'assurance sociale, vous pouvez également réserver un appel téléphonique dans dix langues différentes. Vous pouvez obtenir des informations en anglais en appelant le 0771 524 524.